



**ARRÊTÉ N° 2021-105**

**portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de port de 1ère classe  
au titre de l'année 2021**

**La ministre de la transition écologique,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2001-188 du 26 février 2001 modifié relatif au statut particulier des officiers de port

Vu l'arrêté du 18 novembre 2021 fixant les taux de promotion dans le corps des officiers de port pour les années 2021 et 2022 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2021 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de port de 1ère classe au titre de l'année 2021 est fixé à 3.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les trois agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de port de 1ère classe au titre de l'année 2021.

**Article 2 :**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 30 décembre 2021

Pour la ministre et par délégation,

Le chef du service de gestion,

Stéphane Schtahaups

**Annexe à l'arrêté n° 2021-105**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de port de 1ère classe  
Au titre de l'année 2021**

<b>Civilité</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Service</b>
M.	COURTHEOUX Pascal	GPM La Rochelle
M.	DE LA BROISE Thomas	DDTM 29
M.	GOGLY Arnaud	GPM Le Havre